

# RÉGION SUD



# PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



## Lettre d'Information de la Maison de la Région de Vaucluse

135 avenue Pierre Sépard - MIN d'Avignon Bât D4 - 84000 AVIGNON  
Tél : 04 90 14 40 60 - [maisondelaregion84@maregionsud.fr](mailto:maisondelaregion84@maregionsud.fr)

Cette lettre est destinée à vous informer des actions entreprises par la Région Sud. N'hésitez pas à la diffuser autour de vous ou à demander votre inscription à l'adresse suivante : [maisondelaregion84@maregionsud.fr](mailto:maisondelaregion84@maregionsud.fr)

[Vous pouvez demander votre désinscription en utilisant la même adresse mail](#)

## Edition du 18 février 2021

### CHEQUE ENERGIE DURABLE



# JUSQU'À 2 000€\* POUR ISOLER VOS COMBLES

Vous êtes propriétaire d'une maison individuelle et vous souhaitez faire des économies d'énergie ? Avec le Chèque énergie durable, la Région vous aide à réaliser vos travaux d'isolation des combles.

\* Pour les dossiers déposés à partir du 1er septembre, le montant de l'aide évolue : jusqu'à 2 000 €.

## Quels objectifs ?

Le Chèque énergie durable permet de :

- Réduire votre facture énergétique
- Améliorer le confort de votre maison
- Préserver la qualité de vie de votre région

Pour la Région, l'ambition à travers ce dispositif est d'accélérer la transition énergétique du territoire tout en améliorant le pouvoir d'achat des habitants.

### POURQUOI ISOLER VOS COMBLES ?

Pour réduire vos factures énergétiques ! La toiture est responsable d'environ 30 % des déperditions énergétiques de votre maison. Isoler les combles est donc une première étape essentielle dans les projets de rénovation pour faire des économies d'énergie.

## Bénéficiaires

Les personnes physiques propriétaires (occupants ou bailleurs) d'une maison individuelle, présentant les conditions de ressources suivantes (revenu fiscal le plus récent) :

**Nombre de personnes dans le ménage : 1**

Revenus : 19 075 >R< 38 150 €

**Nombre de personnes dans le ménage : 2**

Revenus : 27 897 >R< 55 794 €

**Nombre de personnes dans le ménage : 3**

Revenus : 33 548>R<67 096 €

**Nombre de personnes dans le ménage : 4**

Revenus : 39 193>R<78 386 €

**Nombre de personnes dans le ménage : 5**

Revenus : 44 861>R<89 722 €

**Par personne supplémentaire**

5 651>PS< 11 302 €

*La résidence, principale ou secondaire, doit être située en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les bâtiments postérieurs à la réglementation thermique 2012 sont correctement isolés et non pas besoin de faire appel à ce dispositif.  
[En savoir plus sur la réglementation thermique](#)*

## Quel est le montant de l'aide de la Région ?

**Pour les départements du Vaucluse, des Hautes-Alpes, des Alpes de Hautes-Provence :**

- Si vous avez eu recours à des matériaux biosourcés : l'aide est de 35% maximum du coût de fourniture et de pose\* de l'isolation, **le montant est plafonné à 2000€**. Pour les particuliers qui exercent leur activité professionnelle à leur domicile et qui récupère la TVA, l'assiette éligible des travaux est retenue en HT, **l'aide est plafonnée à 1895,73€**.
- Si vous avez eu recours à d'autres types de matériaux, **l'aide est de 15% maximum**, pour les autres types de matériaux.

L'aide peut être cumulée avec les autres aides existantes (crédit d'impôt, certificats d'économie d'énergie, etc.), mais le cumul des aides publiques ne doit pas dépasser 80 % du montant des travaux éligibles.

En cas d'assujettissement à la TVA, l'assiette de l'aide sera calculée sur un montant HT.

L'enveloppe budgétaire allouée pour ce dispositif est de 1 000 000€ maximum.

*\* La pose et tous postes de travaux strictement nécessaires à la pose :  
dépose de l'ancien isolant, évacuation à la décharge spécialisée, protection de spots, confection tour de trappe + isolation trappe, balisage des boîtes de dérivation, confection tour de cheminée, ...*

## Comment ça marche ?

Créez votre compte sur la plateforme dédiée

1. Déposez votre demande en ligne en remplissant le formulaire "Chèque énergie durable" dans la rubrique "Aides individuelles" et téléchargez les pièces à joindre à votre dossier.

## Une question à propos du dispositif ?

Contactez la Région au **04 91 57 55 57**

Pour plus d'informations :

<https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/detail/cheque-energie-durable>